



Remboursement d'un voyage auquel je n'ai pas participé

Par **Mademoizel**, le **15/12/2008** à **21:39**

Je n'ai pas su dans quelle catégorie mettre ma question.

Il s'agit d'un voyage scolaire de trois jours ou je ne suis pas allé. J'ai prévenu tard, certes. Trop tard apparemment.

Ma professeur dit donc avoir engagé des frais (les 45 euros demandés), que je n'ai pas payé, ne venant pas. Maintenant, elle me demande de lui rembourser ayant "engager des frais", sans plus de précision...

A t'elle le droit de faire cela ? En sachant que je n'ai signé aucun papier indiquant que je venais officiellement. Peut elle m'engager sans ma permission et me demander de rembourser ensuite ?

Par **Tisuisse**, le **15/12/2008** à **23:38**

Votre prof a engagé des frais pour ce voyage, y compris pour vous. Vous ne vous êtes pas désisté à temps, à mon avis, vous devez la rembourser. 45 € n'est pas la mer à boire, cela fait l'équivalent de 5 à 10 paquets de clopes, alors ?